
Intervention de la Présidente de la CAACL à la 12^{ème} Journée des présidents d'agglomération et des métropoles (AdCF)

Marie-Laure Phinéra-Horth, Maire de Cayenne et présidente de la CAACL est intervenue mercredi 22 juin lors de la 12^{ème} Journée des présidents d'agglomération et des métropoles (AdCF) sur le thème des "Périmètres élargis, compétences renforcées : le bilan des réformes législatives1 ».

Elle a indiqué que ces réformes législatives ont eu peu d'impact immédiat sur les périmètres des intercommunalités existantes lors de la révision des Schémas départementaux de coopération intercommunale des Outre-Mer. A la faveur de dérogations prévues pour la loi, c'est le statu quo qui a prévalu dans les Outre-Mer. En revanche, elle a déclaré que c'est la création des collectivités territoriales de Guyane et de la Martinique qui change le paysage institutionnel de ces deux territoires et qu'il y a de forts enjeux d'établir des formes de coopération et des alliances stratégiques et politiques entre ces collectivités uniques et les EPCI².

Sur l'élargissement des compétences, elle fait valoir que certaines intercommunalités d'Outre-Mer ont été précurseurs sur le transfert des compétences obligatoires : c'est le cas de la CAACL qui exerce déjà ces compétences eau et assainissement³. En soulignant la nécessité de prendre en compte des spécificités ultramarines. Elle a fait valoir que le dénominateur commun des intercos Outre-mer est d'avoir les capacités réelles d'absorber de nouvelles compétences alors que le plus souvent, pour une série de raisons (budgétaires, application des normes européennes en milieu tropical, expertise, technologique...) ces intercommunalités ont des difficultés à exercer correctement les compétences déjà transférées. Il faut intégrer de nouvelles compétences tout en sauvegardant les niveaux de service atteint et gagner en performance. Elle a illustré son propos avec le cas de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) en soulignant l'impossible adaptation des normes européennes de gestion des déchets à des territoires aussi complexes, tant au niveau de l'étendue de son territoire (50% du territoire Guyanais soit 40 000 Km² environ) que l'état des réseaux routiers et l'éparpillement de la population (env. 82 000 hab.)

CONTACT PRESSE

Eric LAFONTAINE
Directeur de Cabinet
Cabinet de la Présidente de la CAACL
Tél : 0594 28 91 08 / GSM : 0694 20 78 46
Mail: eric.lafontaine@cacl-guyane.fr

1 LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et La loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

2 Etablissement public de coopération intercommunale (communautés de communes ou d'agglomération).

3 Transfert de compétences prévus en 2017 ou en 2018 selon le cas.

Vous trouverez ci-dessous l'extrait d'un article paru sur le site internet de l'AdCF.

Economie, urbanisme, logement, politique de la ville... Les nouvelles responsabilités des agglomérations et des métropoles

24/06/2016

Plus de 200 élus et dirigeants ont pris part, le 22 juin, à la 12^{ème} journée des présidents de métropoles et d'agglomération, organisée par l'AdCF en partenariat avec France urbaine. Des temps d'échanges nourris ont pu se tenir avec les ministres Estelle Grelier sur les incidences des réformes territoriales et Emmanuelle Cosse sur le renforcement des compétences des intercommunalités en matière d'urbanisme et d'habitat. L'organisation récente de la Métropole du Grand Paris et des 12 établissements publics de territoires (EPT) a également été au coeur des débats avec les interventions de Patrick Ollier et de Patrick Braouezec, président et vice-président de la MGP.

Présidente de la communauté du Centre littoral et maire de Cayenne, **Marie-Laure Phinera-Horth** a pour sa part évoqué les transformations que suscite la création de **la collectivité territoriale unique guyanaise par fusion de la région et du département**. Là où cette fusion peut simplifier le jeu d'acteurs, comme en Martinique, le partenariat de sa communauté avec la collectivité unique reste encore à construire tant s'expriment les tensions politiques locales. Son témoignage a également permis d'évoquer les spécificités ultra-marines dans la gestion de certaines compétences comme les déchets (au vu de l'étendue du territoire guyanais) ou les résistances fortes de certaines communes au transfert des offices de tourisme.

Pour en savoir plus cliquez [ici](#)

